



ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES
DU LAC GAGNON

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
TENUE LE 3 JUILLET 2022**

PROCÈS-VERBAL

1. Mot de bienvenue

Il y a près de 70 personnes dans l'audience. Louis signale la présence de MM. André Brossard et Richard Chartrand, deux anciens présidents de l'APLG. Mme Nicole Tousignant et M. Marc Dumouchel, tous les deux ex-présidents du Conseil, n'ont pu être présents aujourd'hui. L'APLG a 54 ans cette année et constitue l'une des plus vieilles associations de propriétaires de lacs au Québec. Louis présente ensuite les membres du Conseil et signale l'absence de Mme Anne Wells et de M. Paul-André Laurin.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'audience demande d'ajouter les points suivants : feux d'artifice, développement de la route des Zingues, Air B&B et nettoyage de la plage sud. Adoption proposée et appuyée par dames Lucie Gauthier et Anne Burns.

3. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle du 10 octobre 2021

Adoption respectivement proposée et appuyée par dames Hélène Aubin et Lucie Gauthier.

4. États financiers et budget pour 2022

Louis remplace Anne pour présenter les états financiers et le budget de l'année en cours. La dépense la plus importante (2,000\$) a servi pour défrayer l'étude intégrée de l'eau du lac. Le membership a diminué d'une dizaine de personnes. L'adoption des états financiers et du budget a été proposée par M. Alain Doucet et appuyée par M. Gérard Bodard.

5-6. Mot du maire de Duhamel et période de questions

Monsieur David Pharand remercie le Conseil de l'APLG. Nous avons une étroite collaboration de sa part. La protection des lacs est une préoccupation constante pour la municipalité. Celle-ci vient d'embaucher de nouveaux employés et deux policiers cadets. Il mentionne que le Raid Pulse se tiendra au lac Doré cette année. Le maire est interrogé sur la tenue de feux d'artifice et fait part de la pression exercée sur la municipalité par la MRC à l'effet d'interdire tout feu d'artifice à moins de 250 pieds d'un édifice. Une telle interdiction disqualifie 98% des propriétaires. La municipalité a donc décidé de rendre l'interdiction totale. Les feux d'artifice laissent tomber des matières chimiques dans le lac. La municipalité a décidé de les réglementer, mais le règlement ne règle pas tout. On peut appeler la police pour le faire appliquer. Une propriétaire suggère d'informer les gens sur cette réglementation par le biais du compte de taxes.

Les questions portent sur les Air B&B contingentés par la municipalité. Une distance de 350 m doit séparer deux Air B&B voisins. Actuellement, il y en a entre six et dix dans le périmètre urbain. Il pourrait y en avoir 14 autour du lac Gagnon, soit deux par zone sur une possibilité de sept zones. Il y a des zones non contingentées autour du lac. La question du nombre de lits par chambre ou du nombre de chambres par fosse septique reste ambiguë. La municipalité ne régit pas les Air B&B si les propriétaires y résident.

Les questions au maire portent ensuite sur le nettoyage de la plage sud. Ce dernier mentionne qu'il n'existe aucune entente signée entre la Sépaq (propriétaire des lieux) et la municipalité. Beaucoup trop de voitures se stationnent sur le chemin du lac Gagnon Est pour accéder à la plage, et plus de contraventions devraient être émises par la SQ, et ce d'autant plus que l'argent irait directement à la municipalité. L'audience souligne qu'il y avait auparavant des corvées de ratissage effectuées par des bénévoles et que de telles activités pourraient encore se tenir. Il serait également possible d'utiliser l'appareil conçu à cette fin et appartenant à la Sépaq. Celle-ci nous l'avait d'ailleurs prêté lors du 50^e anniversaire de l'APLG.

Le maire parle de la tempête de vent qui a fait des ravages en milieu forestier et autour de plusieurs chalets. Plusieurs routes et chemins ont été fermés et les communications téléphoniques et électroniques étaient au point mort durant deux jours. La descente de la rivière est impossible pour le moment à cause des arbres qui bloquent le passage. Celle-ci devrait être dégagée prochainement.

Le maire souligne que les premiers répondants sont sous la responsabilité de la police et qu'il est impossible d'obtenir un service ambulancier à l'intérieur de trente minutes. La municipalité paye 40,000\$ par année pour un service ambulancier déficient. Celle-ci aimerait administrer ce fonds elle-même, mais c'est impossible. La MRC étudie la possibilité d'obtenir un service ambulancier équivalent à celui de la Sopfeu.

Un propriétaire mentionne avoir vu la SQ une seule fois sur le lac. Le maire affirme qu'il faut payer pour obtenir ce service, comme c'est le cas au lac Simon. M. Richard Chartrand propose d'engager et de former des patrouilleurs, mais le maire lui répond que ces derniers ne sont pas autorisés à accoster une embarcation.

7. Développement minier à Duhamel

Louis souligne qu'il y a un claim Lomiko et un claim du gouvernement dans la région. Le premier concerne le lac Doré. Plusieurs claims ont été réclamés depuis le mois de janvier, mais il n'y a rien pour Duhamel pour l'instant. Chose certaine, après le lithium le graphite est très sollicité. La Réserve faunique P-L n'est pas exempte de futurs claims. Pour l'instant, Lomiko doit prouver sa rentabilité auprès de ses actionnaires et, pour cela, la compagnie a produit une carte qui illustre ses installations près du lac Doré. Cette exploitation (15 ans, 24h/24h) n'engendrerait aucun impact sur le lac Gagnon, mais à coup sûr pour les lacs Doré et des Plages. Un propriétaire s'est levé pour dire à l'audience que nous devons tous nous mobiliser contre ce projet.

La MRC a identifié des territoires incompatibles pour les activités minières (Tiam) en vue de protéger les infrastructures telles les résidences. Autour du lac Gagnon, il y a des endroits non protégés. Le Regroupement pour la protection des lacs de la Petite-Nation réunit dix associations de lacs; il a déjà rencontré des ministres et possède l'appui de 25 municipalités, de Kenauk nature, du Préfet du comté et de la Fiducie Lauzon. Le Regroupement est désormais un organisme officiel et indépendant de l'APLG.

Une campagne d'affichage verra le jour au mois d'août. De grandes affiches seront installées aux extrémités des 25 municipalités pour signaler le message suivant : par exemple, **Duhamel incompatible à l'activité minière**. L'audience propose de faire une étude économique sur ce que la situation actuelle apporte comme avantages, et de monter une sorte de pétition en ligne.

8. Étude intégrée du lac Gagnon

Selon l'Organisme des bassins versants (OBV), le lac Gagnon est un lac oligotrophe, c'est-à-dire qu'il est jeune et présente peu de sédiments. Son eau est testée chaque année depuis très longtemps et s'avère de grande qualité. Cet organisme est responsable de conduire l'étude qui coûtera 18,000\$. L'APLG a contribué pour une somme de 2,000\$, laquelle représente environ 10% du coût. Louis mentionne qu'il observe, depuis quelques années, une recrudescence d'algues à la surface de l'eau. Y'a-t-il lieu de s'en inquiéter?

Charles souligne que des mesures de pH, de température, du taux d'oxygène et de turbidité ont été prises le 20 juin dans le profil de 2 fosses. Il y aura une formation sur le périphyton. Il n'y aura pas de caractérisation des bandes riveraines à moins de soustraire certains projets énumérés ci-dessus à cause de contraintes de budgets

9. Tests d'eau

Charles annonce de bonnes nouvelles quant à l'excellente qualité de l'eau de baignade du lac Gagnon. Il fera des tests de transparence au cours de l'été. La qualité de l'eau est stable depuis plusieurs décennies de tests similaires.

10. Myriophylle à épi

Mireille signale que c'est le troisième été des Sentinelles cette année, et que le moyen le plus efficace pour éviter la contamination du lac Gagnon par le Myriophylle consiste à laver **tout** type d'embarcation, soit de la planche à pagaie au bateau motorisé, en n'oubliant surtout pas les remorques. Il est important pour toutes les personnes présentes de sensibiliser celles qui sont absentes ce matin. Une trentaine de Sentinelles patrouillent déjà les abords du lac (1 à 3 m de profondeur), mais d'autres sont appelés pour surveiller en communiquant avec Mireille par courriel (mireilletousignant@hotmail.com). Une formation se tiendra le 17 juillet chez Mireille, au 248, chemin Camille-Poliquin, à la Pointe-à-Baptiste.

Selon M. Paul Saint-Georges, un étroit collaborateur de Mireille, il importe de revitaliser les berges, d'éviter leur érosion, de ne pas ajouter de la pelouse en bordure du lac et, s'il y en a déjà, d'éviter de la fertiliser. Ces gestes contribuent à favoriser la croissance de cette plante. On doit plutôt planter des arbustes hydrophiles et des plantes aquatiques. Monsieur Saint-Georges enverra à l'APLG une liste de choix d'essences propices à la naturalisation des berges, et celle-ci sera publiée sur le site web de l'association. Des personnes de l'audience soulignent que la pancarte indiquant le site de lavage des bateaux est trop petite et peu visible, et qu'il faudrait une personne attirée en permanence au lavage, une solution peu envisageable pour l'APLG. La problématique liée à la présence d'hydravions est loin d'être résolue. Ces appareils vont très facilement d'un lac à l'autre et peuvent transporter le Myriophylle sur les flotteurs.

11. Carte de navigation.

La carte de navigation a été présentée aux membres et entérinée par ceux-ci lors de l'Assemblée générale de l'an dernier. Louis présente sa plus récente version. Cette carte réfère à un code de conduite souhaitable plutôt qu'être une obligation. La discussion porte principalement sur la vitesse de navigation sur la rivière Petite-Nation. Il s'agit d'un plan d'eau sans vague pour éviter des bris de quais, des érosions de berges et des accidents causés à des gens qui nagent. Un propriétaire mentionne qu'il a perdu près de deux pieds de berges depuis quelques années à cause de leur érosion due aux vagues.

Les bouées installées par la municipalité seront éventuellement ajustées en fonction de la carte de navigation. Selon plusieurs personnes, les comportements ont déjà commencé à changer, mais pour sensibiliser les propriétaires de bateaux motorisés, les riverains désirent installer des panneaux d'information en bordure de la rivière. Le Conseil de l'APLG étudiera cette proposition.

12. Pêche

Le dossier de la pêche n'a pas encore démarré cette année, mais le Conseil désire le maintenir. Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a effectué une étude sur le Touladi au lac Gagnon. Nous l'avons approché pour obtenir les résultats, mais en vain. L'idée d'ensemencer le lac est plausible, mais seulement avec de la truite mouchetée (Omble de fontaine).

13. Internet

Mark présente la situation actuelle en ce qui a trait au projet d'installation de la fibre optique dans chaque foyer d'ici septembre 2022. Des travaux d'élagage sont déjà entrepris pour dégager le futur réseau. Plusieurs chalets situés au nord du lac Gagnon seraient mal desservis de ce côté. Il semble que le gouvernement subventionnerait l'installation du réseau StarLink pour ces derniers. On peut savoir si on sera branché en visitant le site Xplornet.ca :

14. Varia

Les points au sujet des feux d'artifice, d'AirB&B et du nettoyage de la plage sud ont été abordés par le maire (lire plus haut). La route des Zingues devient de plus en plus populaire et se prolonge maintenant jusqu'au lac Marie-Le-Franc. Le sentier fait actuellement l'objet de coupes de dégagement et d'entretien par les Forestiers de l'Outaouais. Il importe d'y circuler avec prudence.

15. Élection du Conseil d'administration

Louis mentionne que l'élection porte sur une équipe et non sur chacun des membres. Notre équipe est formée par les personnes suivantes : Mmes Anne Wells et Mireille Tousignant, et MM. Louis St-Hilaire, Charles de Maisonneuve, Paul-André Laurin, Mark Conroy, Pierre Martel et Pierre-Émile Rocray. Aucune autre équipe ne se présente durant l'Assemblée. L'équipe actuelle est donc élue par acclamation.

16. Levée de l'Assemblée générale annuelle

Aucune proposition de levée de l'Assemblée. Sujet oublié.